



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille



EQUATION
94, boulevard de Courcelles
75017 Paris
France

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur - PACA
8, rue Neuve - Saint Martin - 13001 Marseille

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE EQUATION S.A.S.
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 94, boulevard de Courcelles - 75017
Paris
SIREN 340916840
RCS Paris



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille



EQUATION
94, boulevard de Courcelles
75017 Paris
France

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur

8, rue Neuve - Saint Martin - 13001 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre consulaire à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice – Provision pour Risques et Charges » de l'annexe des comptes annuels concernant la provision constituée suite à l'adhésion à un GIP régional.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre consulaire ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été soumis à l'avis de la Commission des Finances et arrêtés par Monsieur le Trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de La chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 mai 2023

KPMG S.A.

Paris, le 17 mai 2023

EQUATION

Georges Maregiano

Associé

Xavier Rolland

Associé

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF	Exercice 2022			2021
	Brut	Amort et Provisions	Net	Net (N-1)
ACTIF				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	551 434	549 232	2 202	4 001
Fonds commercial (1)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	3 672 708	3 046 110	626 598	688 116
Inst tech. matériel & outillage industriel	-	-	-	-
Autres	665 904	572 427	93 477	80 831
Immobilisations corporelles en cours	40 000	-	40 000	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations financières (2) :				
Participations	233 830	177 755	56 075	69 083
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	63 902	-	63 902	79 657
Prêts et avances interservices accordés				
Autres	10 597 844	-	10 597 844	14 016 816
TOTAL I	15 825 623	4 345 525	11 480 098	14 938 504
Stocks et en cours :				
Matières premières & autres appros	-	-	-	-
En-cours de production (biens & services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires & finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances (3) :				
Créances clients et comptes rattachés	520 323	13 422	506 901	635 076
Autres	15 688 400	84 324	15 604 076	13 278 430
Valeurs mobilières de placement	3 410 000	-	3 410 000	4 547 549
Disponibilités	4 370 464	-	4 370 464	3 428 772
Charges constatées d'avance (3)	284 257	-	284 257	118 172
TOTAL II	24 273 444	97 746	24 175 698	22 007 999
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	40 099 066	4 443 271	35 655 796	36 946 503
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler le cas échéant entre biens & serv				
(b) Créances résultant ventes ou prestations serv				

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

SITUATION PATRIMONIALE

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
CAPITAUX PROPRES		
Apports	836 537	836 537
Ecart de réévaluation(a)		
Réserves :		
Réserves réglementaires		
Autres	35 604	35 604
Report à nouveau(b)	12 180	618 956
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)(c)	297 714	606 775
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	562 247	859 961
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant		
TOTAL I bis		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Fonds issus vers employeurs effort de construction		
Fonds sous forme de subvention	-	-
Fonds sous forme de prêts	-	-
Fonds en vue de sousc titres	-	-
TOTAL I ter		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 240 894	189 509
Provisions pour charges	10 687 459	14 795 008
TOTAL II	11 928 352	14 984 517
DETTES (1)(e)		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts dettes auprès des étabs de crédit (2)	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Prêts et avances interservices reçus	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	182 921	10 667
Dettes fournisseurs et comptes rattachés(d)	1 138 224	1 834 705
Dettes fiscales et sociales	18 250 959	16 120 031
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 289	18 049
Autres dettes	2 302 922	1 644 317
Produits constatés d'avance	1 252 882	1 474 257
TOTAL III	23 165 197	21 102 026
Ecart de conversion passif (IV)	-	-
TOTAL GENERAL (I+Ibis+Iter+II+III+IV)	35 655 796	36 946 503
(a) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2)Dont concours banc courants soldes crédit bqe		
(a)Détailler conformément réglementation vigueur		
(b) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte report.		
(c) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte		
(d) dettes sur achats ou prestation de service		
(e) Excp appli(1), avance & acompte reçu cde cours		
(f) Autres que 16883, 16884		
NB :les comptes 426, 443C, 451C et 458C peuvent aussi être rattachés au poste Autres dettes" si leur nature véritable " le justifie		

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

FONCTIONNEMENT-CHARGES

CHARGES	Budget exécuté Année N-1 (A) 2021	Budget voté Année N (B) 2022	Budget exécuté Année N (C) 2022	Différence (D) = (C) - (B)
Charges d'exploitation				
Parts contributives	41 126 234	37 241 000	37 449 996	208 996
Prélèvements France Telecom	-		-	-
Reversements (A)	41 126 234	37 241 000	37 449 996	208 996
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières & autres	-		-	-
Variation de stock	-		-	-
Autres achats & charges externes	1 574 763	3 301 000	1 744 674	1 556 326
Impôts, taxes & versements assimilés	4 874 078	4 857 333	5 144 344	287 011
Salaires & traitements	41 006 007	43 682 485	44 588 753	906 268
Charges sociales	22 622 929	20 475 182	21 908 471	1 433 289
Dotations aux amortissements & provisions				
Sur immos :dotation aux amortissements	100 125	110 000	103 583	6 417
Sur immobilisations :dotation aux provisions	-		-	-
Sur actif circulant : dotation aux provisions	6 593		-	-
Pour risques & charges : dotation provisions	16 127 540		12 548 297	12 548 297
Autres charges	324 595		340 965	340 965
Contributions versées aux services	-		-	-
SOUS- TOTAL B	86 636 630	72 426 000	86 379 087	13 953 087
TOTAL (A+B) = I	127 762 864	109 667 000	123 829 083	14 162 083
Q/parts de résultat sur opér. faites en commun (II)	-		-	-
Charges financières :				
Dotations aux amortissements & provisions	3 348		5 037	5 037
Intérêts & charges assimilées	-		-	-
Différence négative de change	40		5	5
Charges nettes s/cession de valeurs mobilières de plac.	-		-	-
TOTAL III	3 388	-	5 042	5 042
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	5 000	-	72 981	72 981
Sur opérations en capital	-		8 764	8 764
Dotations aux amortissements & provisions	-			
TOTAL IV	5 000	-	81 745	81 745
Impôts sur les bénéfices (V)	4 998	2 000	9 110	7 110
Total des charges (I+II+III+IV+V)	127 776 250	109 669 000	123 924 981	14 255 979
Solde créditeur - bénéfice	606 775	330 000	-	330 000
TOTAL GENERAL	128 383 025	109 999 000	123 924 981	13 925 979

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

FONCTIONNEMENT-PRODUITS

PRODUITS	Budget exécuté Année N-1 (A) 2021	Budget voté Année N (B) 2022	Budget exécuté Année N (C) 2022	Différence (D) = (C) - (B)
Produits d'exploitation				
TFC	46 713 015	43 464 000	43 428 317	35 683
Ventes de marchandises	169 375	438 947	152 515	591 462
Production vendue (biens & services)(a)	521 949		552 672	552 672
			-	
Sous-total (B)- Montant net du chiffre d'affaires(b) dont à l'exportation :	352 574	438 947	400 157	38 790
			-	
Production stockée(c)			-	
Production immobilisée			-	
Ressources origine publique & subv exploit.	476 459	872 053	575 917	296 136
Reprises s/provisions(& amort.)	16 634 539	300 000	12 108 643	11 808 643
Transfert de charges	64 065 352	64 915 000	66 892 556	1 977 556
Autres produits	112 261		139 867	139 867
Contributions reçues des autres services				
Sous-total (C)	81 064 089	66 087 053	79 716 983	13 629 930
TOTAL (A+B+C) = I	128 129 677	109 990 000	123 545 457	13 555 457
Q/parts de résultat sur opér.faites en commun(II)				
Produits financiers				
de participation (2)	463	-	1 020	1 020
autres val.mobilières & créances de l'actif immob(2)			-	
Autres intérêts et produits assimilés(2)			-	-
Reprises sur provisions			-	-
Transferts de charges			-	
Différences positives de change			-	
Produits nets de cessions valeurs mob.de placement	4 925	9 000	7 639	1 361
TOTAL III	5 388	9 000	8 659	341
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	247 960		58	58
Cessions d'éléments d'actif *	-	-	-	-
Quote-part subv d'invest virées au résultat *	-	-	-	-
Autres produits exceptionnels *	-	-	-	-
Sur opérations en capital	-	-	6 732	6 732
Reprises sur provisions	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	66 360	66 360
TOTAL IV	247 960	-	73 150	73 150
Total des produits (I+II+III+IV)	128 383 025	109 999 000	123 627 266	13 628 266
RESULTAT - Perte	-	-	297 714	297 714
TOTAL GENERAL	128 383 025	109 999 000	123 924 981	13 925 980
* anciennement groupés sous Opérations en capital (775+777+778)				

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Baisse de la TFC

L'article 82 de la Loi de Finance Initiale 2021 prévoit une baisse de 50M€ du plafond de la Taxe Additionnelle à la CFE passant de 349M€ à 299M€. Cette baisse a eu une incidence sur la répartition de la ressource fiscale auprès des CCIT pour l'exercice 2022

Redressement URSAFF

A la suite d'un contrôle des services URSAFF portant sur les années 2019, 2020 et 2021, un redressement d'un montant hors pénalité de 67 100 € (72 981 € avec les majorations) a été comptabilisé dans les comptes au 31/12/2022.

Plafonnement de l'Indice d'expérience à 100 points

Depuis 2017, l'indice d'expérience était plafonné à 100 points. Des recours de salariés dans certaines régions ont eu pour conséquence de proposer à l'ensemble des collaborateurs concernés un déplafonnement de cet indice d'expérience avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, compte tenu de la prescription quadriennale.

A ce titre, la CCIR a enregistré une charge à payer de 699 K€ (29K€ pour les collaborateurs CCIR stricto sensu) et une provision pour risques de 60K€ relative aux collaborateurs ayant quitté l'établissement consulaire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Augmentation du point au 1^{er} juillet 2022

Les Négociations annuelles Obligatoires ont abouti à une revalorisation du point d'indice de 3.5% avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Poursuite du plan de mutualisation de la fonction SI (Systèmes d'information)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dépenses régionales de la fonction SI ainsi que le salaire de son Directeur sont centralisés à la CCIR. Ceci permet l'accélération de la mutualisation des services rendues par la Direction des SI au sein du réseau des CCI de la région.

Provision pour Risques et Charges

La CCIR a décidé en 2017 d'adhérer à un GIP dont l'activité lui semblait utile pour développer l'économie régionale. La convention constitutive engageait la CCIR à verser deux contributions de 500 000 € chacune, au titre respectivement des exercices 2018 et 2019.

Par délibération en date du 18 mai 2022, l'assemblée générale du GIP a pris en considération la volonté de la CCIR de se retirer de cette structure et approuvé son exclusion, à la suite de deux courriers adressés par la CCIR et datés du 25 novembre 2020 et du 28 avril 2021. L'organe délibérant du GIP a également adopté la modification de la convention constitutive découlant de ce retrait. Depuis cette échéance et tout à fait logiquement, la CCIR n'a été convoquée à aucun conseil d'administration ni assemblée générale au cours des années suivantes.

Au cours des années suivantes, c'est-à-dire 2020, 2021 et 2022, la situation financière du GIP s'est dégradée et un liquidateur a été nommé.

Bien que la CCIR n'ait pas encore été sollicitée officiellement, il est probable qu'elle soit appelée à contribuer à l'apurement du passif.

C'est pourquoi, par respect du principe de prudence, il a été convenu de constituer une provision pour risques et charges de 500 000 € au 31/12/2022. Ce montant a été évalué par référence au mode de calcul applicable en de pareilles circonstances, tel que défini par l'avocat qui nous assiste dans ce dossier.

AUTRES ELEMENTS

Point sur la prise en charge des indemnités chômage des collaborateurs

- L'article 52 de la loi « PACTE » a modifié l'article L 5424-5-1 du code du travail qui permet dorénavant aux CCI, si elles le souhaitent, d'adhérer de manière irrévocable à l'assurance chômage. Ainsi, la CCIR a signé une convention d'adhésion irrévocable avec Pôle Emploi qui prend effet au 1^{er} avril 2020.

En contrepartie de cette adhésion, la CCIR s'acquitte :

- de la cotisation chômage 4,05% des salaires bruts limités à quatre plafonds de la Sécurité Sociale,
- de la contribution spécifique de 0,2% sur la même base que ci-dessus jusqu'au 31 mars 2022.

Pour autant, la CCIR continue à verser les indemnités et cotisations retraite des « anciens » chômeurs comme précisé ci-dessous.

Pour rappel, les conditions de l'assurance chômage des collaborateurs des CCI ont changé à compter du 1^{er} janvier 2019. En substance, les dispositions nouvelles replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de

ses adhérents. Ces dispositions ont pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer :

- D'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance
- D'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur (actuellement 82,30 € pour l'ouverture d'un nouveau dossier et 6,67 € par actualisation mensuelle des allocataires).

La CMAC assure pour sa part, sur les réserves disponibles, la totalité des coûts d'adhésion obligatoire de ses adhérents à Pôle Emploi, l'avance en fond de roulement (2 mois d'indemnisation) et l'avance sur frais de gestion (1% de l'indemnisation annuelle), les coûts de transfert et de reprise des dossiers allocataires, ainsi que des coûts de gestion courante de l'association pour les missions lui revenant en exécution de la convention (trésorerie, contrôle et refacturation aux adhérents, états nominatifs et comptes mensuels, déclarations aux caisses de retraite, etc.).

Afin de prendre en compte ce risque, il a été constitué fin 2022 une **provision de 3.426 K€** correspondant aux **indemnités chômage et cotisations de retraite**, dont 274 K€ pour le personnel historique de la CCIR et 3.152 K€ pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

La population des bénéficiaires d'indemnités chômage est communiquée par Pôle emploi à la CMAC. Cette extraction nécessitant un délai de 15 jours et les délais de clôture des différentes CCI ne pouvant être décalés, il a été décidé de réaliser le calcul de la provision sur la base d'une extraction des indemnités sur la période du 01/02/2019 au 30/11/2022.

La population évaluée est segmentée de la façon suivante :

- Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul :
 - Les personnes ayant des droits non déçus.
 - Par prudence nous provisionnons également les personnes ayant été indemnisées et ayant épuisé leurs droits après l'âge de soudure : elles ont potentiellement le droit à un maintien jusqu'à la retraite à taux plein mais n'ont pas encore fait la demande. Sont en revanche exclus de cette population les allocataires identifiés par la CMAC, en lien avec ses adhérents, comme ayant bénéficié d'une CCART spécifique.
- Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées (de moins de 6 ans), mais pouvant l'être, car elles disposent toujours de droits. Les critères retenus, conformément à la réglementation, sont les suivants :
 - Les personnes n'étant plus indemnisées pour une cause différente du décès, jusqu'à épuisement du droit ou du départ à la retraite (à l'exception des personnes âgées de plus de 62 ans dont la dernière indemnisation remonte à plus de 6 mois de la date de calcul).
 - Comme dans la partie précédente, nous provisionnons les personnes ayant des droits non déçus.
- Les personnes dont le dossier n'a pas encore été déposé ou est en cours d'instruction au 30/11/2022 mais non mis en paiement,

- Les fins de contrat CDD et les ruptures de contrat à durée indéterminée dont l'échéance est connue à fin 2022 et dont la durée totale des contrats respecte la durée minimale d'affiliation requise, et n'ayant pas donné une indemnisation au maximum dans les 3 dernières années.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement comptable de l'ANC (PCG, art. 833-2/1, art. 832-2/1).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La Chambre a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que la circulaire 1111 du 30 mars 1992 applicable aux Chambres de Commerce.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des Immobilisations

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	563 014		
TOTAL	563 014	-	-
Constructions sur sol propre	2 698 889		
Installations générales agencements aménagements des constructions	973 819		
Matériel de transport	-		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	675 817		53 704
TOTAL	4 348 525	-	53 704
Titres participations	241 801		
Prêts, autres immobilisations financières	14 096 473		
TOTAL	14 338 274	-	-
TOTAL GENERAL	19 249 813	-	53 704

	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Sorties/Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		11 580	551 434	
TOTAL	-	11 580	551 434	-
Construction sur sol propre	-	-	2 698 889	-
Installations générales agencements aménagements des constructions	-	-	973 819	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	-	63 618	665 904	-
TOTAL	-	63 618	4 338 612	-
Titres participations	-	7 972	233 829	-
Prêts, autres immobilisations financières	-	3 434 727	10 661 746	-
TOTAL	-	3 442 698	10 895 575	-
TOTAL GENERAL	-	3 517 896	15 785 622	-

*Autres immobilisations financières : Dont 10 597 754 € comptabilisées au titre de la neutralisation des provisions et passifs sociaux des CCIT.

Etat des Amortissements

Etat des Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	559 014	1 798	11 580	549 232
TOTAL	559 014	1 798	11 580	549 232
Construction sur sol propre	2 021 831	57 085	-	2 078 916
Installations générales agencements aménagements des constructions	962 761	4 433	-	967 194
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	594 987	40 266	62 825	572 428
TOTAL	3 579 578	101 785	62 825	3 618 538
TOTAL GENERAL	4 138 592	103 583	74 405	4 167 771

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 798	-	-	-	-
TOTAL	1 798	-	-	-	-
Construction sur sol propre	57 085	-	-	-	-
Installations générales agencements aménagements des constructions	4 433	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 266	-	-	-	-
TOTAL	101 785	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	103 583	-	-	-	-

Etat des provisions

Etat des Provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	619 076	25 300	-	386 506	257 870
Indemnités d'ancienneté et de fin de carrière	9 170 051	368 835	2 535 121	-	7 003 766
Chômage et retraite	5 005 880	3 425 823	5 005 880	-	3 425 823
Renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	189 509	1 133 235	81 850	-	1 240 894
TOTAL	14 984 516	4 953 193	7 622 851	386 506	11 928 352

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pour titres de participation	172 718	5 037	-	-	177 755
Pour comptes clients	20 899	-	7 477	-	13 422
TOTAL	193 617	5 037	7 477	-	191 176

TOTAL GENERAL	15 178 133	4 958 230	7 630 328	386 506	12 119 529
----------------------	-------------------	------------------	------------------	----------------	-------------------

dont dotations et reprises					
- d'exploitations		4 953 193	7 630 328	-	
- exceptionnelles			-	-	
- Financières		5 037	-	-	

Une provision de 7.004 K€ correspond aux indemnités de départ à la retraite et indemnités d'ancienneté, dont 362 K€ pour le personnel historique de la CCIR et 6.642 K€ pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

Cette provision a été calculée par un actuair e en utilisant la « méthode des Unités de Crédit Projetées » et en prenant pour hypothèses les données suivantes :

Une provision de 258 K€ correspond aux litiges pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

3 HYPOTHESES

3.1 Hypothèses économiques

Date d'évaluation	31/12/2021 (rappel)	31/12/2022
Taux d'actualisation :	0,98%	3,75%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de progression des rémunérations :	2,00%	2,50%
Dont valeur du point CCI	0,50%	1,00%
Taux de charges sociales :	65,00 %	63,0 % CA / 62,0% NC
Valeur du point CCI à la date de calcul	4,666 €	4,829 €

3.2 Hypothèses démographiques

Date d'évaluation	31/12/2021 (rappel)	31/12/2022
Type de départ en retraite :	100% Départ volontaire du salarié	100% Départ volontaire du salarié
Age de départ en retraite :	Départ volontaire à l'âge auquel le salarié obtient les conditions d'âge et de durée pour liquider sa retraite sécurité sociale sans abattement (cf tableau ci-après)	
Age de début de carrière :		
• Cadres	23 ans	23 ans
• Non Cadres	21 ans	21 ans
Table de mortalité :	INSEE TD/TV 15-17	INSEE TD/TV 16-18
Loi de mobilité :		

Age	Cadres	Non Cadres	Cadres	Non Cadres
Jusqu'à 29 ans	9,00%	6,00%	11,00%	8,00%
de 30 à 34 ans	7,00%	5,00%	10,00%	5,70%
de 35 à 39 ans	6,00%	4,00%	5,50%	5,70%
de 40 à 44 ans	4,00%	3,00%	2,20%	3,60%
de 45 à 49 ans	3,00%	2,00%	1,80%	3,60%
de 50 à 54 ans	1,00%	0,50%	1,60%	1,00%
de 55 à 59 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
59 ans et plus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Passifs éventuels

La CCIAMP avait déposé contre la CCIR PACA, consécutivement à la modification des modalités de répartition des recettes fiscales entre les CCIT de la CCIR PACA, trois recours en annulation contre :

- la délibération de l'AG du 30 juin 2016 sur le budget rectifié 2016
- la délibération de l'AG en date du 13 octobre 2016 sur le budget rectifié 2016
- la délibération de l'AG en date du 13 octobre 2016 sur le budget primitif 2017

Les demandes d'indemnisation portent sur une somme de 6.5 M€.

En date du 1^{er} juin 2017, la CCIAMP s'est désisté du troisième recours.

Sur les deux premiers recours, le jugement en première instance du 18 juin 2019 a été favorable à la CCIAMP. La CCIR a fait appel de cette décision le 5 août 2019. Par un arrêt du 11 octobre 2021, une nouvelle décision a été favorable à la CCIR.

La CCIAMP a décidé de se pourvoir en Cassation devant le Conseil d'Etat, celui-ci a été jugé recevable.

Par décision du 20 juillet 2022, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de la CCIAMP.

A la clôture au 31/12/2022, le litige est clos et il n'y a plus de passif éventuel.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des Echéances des Créances et des Dettes

<i>Etat des créances</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Prêts	63 902	-	63 902
TOTAL	63 902	-	63 902
Clients et comptes rattachés	506 901	506 901	-
Avances et acomptes versés sur commandes	24 715	24 715	-
Autres créances clients	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	103 724	103 724	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	69 350	69 350	-
Divers état et autres collectivités publiques	15 406 287	14 895 287	511 000
Charges constatées d'avance	284 257	284 257	-
TOTAL	16 395 234	15 884 234	511 000
TOTAL GENERAL	16 459 135	15 884 234	574 902

<i>Etat des dettes</i>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Avances et acompte reçus sur commande encours	182 921	182 921	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 138 224	1 138 224	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 330 502	8 330 502	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 441 426	8 441 426	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	64 045	64 045	-	-
Autres impôts taxes assimilés	1 414 985	1 414 985	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 289	37 289	-	-
Autres dettes	2 302 922	2 302 922	-	-
Produits constatés d'avance	1 252 882	1 252 882	-	-
TOTAL	23 165 196	23 165 196	-	-
Emprunts remboursés en cours d'année	-	-	-	-

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

<i>Catégorie</i>	Mode	Durée
Construction (structure)	Linéaire	40 ans
Construction (ascenseurs)	Linéaire	15 ans
Construction (autres)	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Véhicules automobiles	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Licences	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été comptabilisés au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Titres de Participation

<i>Entités</i>	Capital	Dernier exercice connu	Résultat du dernier l'exercice	% Capital détenu	Brut au 31.12.2022	Provision au 31.12.2022
BAS RHONE LANGUEDOC	29 588 779	2021	2 068 978	0,005%	1 585	-
CNR	5 488 164	2019	92 500 000	0,003%	152	-
CCI.FR	474 117	NC	NC	-	132	132
WORLD TRADE CENTER (ex SOME CIN)	1 484 874	2021	- 91 282	0,564%	36 588	26 846
SA IAD	3 739 087	31/03/2022	- 91 740	5,198%	194 373	150 778
IRFEDD	46 740	2016	11 800	2,139%	1 000	-
				TOTAL	233 830	177 755

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs immobilières de placement

Les valeurs immobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Produits à Recevoir

<i>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Créances clients	388 745
Créances fiscales et sociales	225 158
Autres créances	12 629 124
TOTAL	13 243 027

Charges à payer

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	764 229
Dettes fiscales et sociales	14 147 872
Autres dettes	859 888
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
TOTAL	15 771 989

Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	284 257
TOTAL	284 257

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 252 882
TOTAL	1 252 882

Au titre de chacune des conventions nées au cours de l'exercice, et se poursuivant sur l'exercice suivant, un compte « 487 Produits constatés d'avance » est utilisé pour faire état des travaux financés et non utilisés. Ces comptes sont ensuite extournés au 1^{er} jour de l'exercice suivant.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

Produits Exploitations

<i>Produits</i>	Montant
TCCI	43 428 317
Ccir	5 907 714
Ccit	37 449 996
Complément 2020	70 607
Subventions	575 917
Etat	21 524
Etat CUI	-
Région	40 507
Europe	418 379
Ademe	
Cci	14 912
Autres	80 595
Produits issus du chiffre d'affaires	400 157
Reprises Provisions	12 108 643
Indemnité fin de carrière	2 183 075
Indemnité fin de carrière neutralisation Cci	316 207
Risques et charges	468 356
Risques et charges neutralisation Cci	571 514
Chômage et Retraite	5 005 880
Chômage et Retraite neutralisation Cci	3 151 461
Alloc.ancienneté	352 046
Alloc.ancienneté neutralisation Cci	52 628
Clients	7 477
Transferts de charges	66 892 556
Taxe Apprentissage	-
Autres Produits	139 867
TOTAL	123 545 457

Transferts de charges

Transferts de Charges d'exploitation

<i>MISE A DISPOSITION PERSONNEL CCI</i>	Montant
Salaires et charges sociales	66 758 729
Reprises Provisions (CP/CET)	-
TOTAL	66 758 729

<i>PERSONNEL CCIR</i>	Montant
Charges de personnel CCIR	133 827
TOTAL	133 827

<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	Montant
Refacturation aux CCIT	-

TOTAL	66 892 556
--------------	-------------------

TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES MAD

CCI ALPES DE HAUTE-PROVENCE	2 372 851
CCI HAUTES-ALPES	1 882 197
CCI NICE COTE D'AZUR	21 310 867
CCI DU VAR	10 871 227
CCI MARSEILLE-PROVENCE	20 086 533
CCI DU PAYS D'ARLES	2 526 975
CCI DE VAUCLUSE	7 708 079

TOTAL	66 758 728
--------------	-------------------

Charges d'exploitation

Les Reversements aux CCIT sont en baisse de 3 676 K€ par rapport au BE 2021.

Les charges d'exploitation d'un montant de 86 379 K€ sont stables par rapport à 2021

Les autres achats et charges externes ont augmenté en raison de la montée en charge de la DSI régionale.

Résultat exceptionnel

Produits	Montant
Client	-
Subventions	-
Salaires et Organismes Sociaux	
Transfert de charges	66 360
Cession Actif	6 732
Autres	58
TOTAL	73 150

Charges	Montant
Frais Professionnels	-
Fournisseurs	-
Subventions	-
Salaires et Organismes Sociaux	72 981
Etat	-
Autres	8 764
TOTAL	81 745

66 360€ des charges exceptionnelles concernent le transfert de charges lié au redressement de l'Ursaff.

Impôt Société

Impôt Société

Impôt société	Montant
Année 2022	9 110
TOTAL	9 110

L'impôt société correspond à la fiscalisation des intérêts sur livrets, des dividendes et des locations de parking et de locaux.

Engagements hors bilan

NEANT

Effectifs 31/12/2022

ETP dits 'théoriques' : 914 contre 903 au 31/12/2021